

Évaluation des apprentissages

La FCPQ félicite l'arrivée rapide d'une directive

Québec, le 30 mai 2017 — La FCPQ félicite l'arrivée rapide d'une directive aux commissions scolaires concernant l'évaluation des apprentissages.

« Lorsque les allégations de manipulation de notes sont sorties dans les médias, il y a quelques semaines, les parents avaient demandé au ministre d'agir avec promptitude afin de faire la lumière sur cette pratique. Visiblement, les vérifications qu'il avait promises ont été faites et nous sommes heureux de constater que la directive, applicable dès maintenant, soit arrivée avant les évaluations de fin d'année scolaire. Nous sommes aussi satisfaits de constater que pour le ministre, il est intolérable de modifier des notes dans le but d'atteindre des cibles de réussite », mentionne la présidente de la FCPQ, madame Corinne Payne.

Cette dernière rappelle que les parents veulent avoir un portrait juste du cheminement académique de leurs enfants et une évaluation professionnelle dans les règles de l'art. « Cette première directive du ministre approuvée par le gouvernement impose aux commissions scolaires de s'assurer du respect des normes et modalités d'évaluation propres à chaque école. Avec cette directive, les commissions scolaires doivent prendre tous les moyens disponibles afin de corriger toutes situations non conformes et, par le fait même, assurer le respect des décisions du conseil d'établissement », conclut Corinne Payne.

- 30 -

Profil de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

La FCPQ regroupe, depuis plus de 40 ans, les comités de parents des commissions scolaires du Québec et soutient les parents bénévoles soucieux de la participation parentale au sein des écoles publiques primaires et secondaires dans le but d'assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants.

Source :

Crystel Jobin-Gagnon
Conseillère en communications
Téléphone : (418) 667-2432
Cellulaire : (581) 985-7137
Courriel : communications@fcpq.qc.ca